

Le 7 mai 2009

Par courrier électronique

M^e Carolina Rinfret
Affaires juridiques, Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV
Dossier de la Régie : R-3683-2009**

Chère consœur,

S.É./AQLPA a déposé aujourd'hui une requête en irrecevabilité et en radiation de certaines parties de la réplique déposée par le Transporteur le 29 avril 2009.

La Régie fixe au **lundi, 11 mai 2009, à 12h**, l'échéance à laquelle le Transporteur pourra, s'il le souhaite, déposer une argumentation en réponse à ladite requête.

Sur réception, le cas échéant, d'une telle argumentation, la Régie donnera ses instructions quant au dépôt éventuel d'une réplique par S.É./AQLPA.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

éronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c. c. M^e Dominique Neuman
procureur de S.É./AQLPA